



JARDINAGE ⁽³⁾

Applicable pour tous les clients

CONTRAT D'ENTRETIEN ANNUEL	Prix HT	Prix TTC TVA 20% inclus	Coût TTC après crédit d'impôt**
Taux horaire intervention supérieure à 2h	38,92 €	46,70 €	23,35 €
Taux horaire intervention courte de 1h à 2h	46,42 €	55,70 €	27,85 €
Travaux complexes - tracteur tondeuse (interv. >2h)	62,50 €	75,00 €	37,50 €
Evacuation déchets un sac 200L	5,00 €	6,00 €	3,00 €
Evacuation déchets le m3	25,00 €	30,00 €	15,00 €
OCCASIONNEL - A LA DEMANDE	Prix HT	Prix TTC TVA 20% inclus	Coût TTC après crédit d'impôt**
Taux horaire intervention supérieure à 2h	41,50 €	49,80 €	24,90 €
Taux horaire intervention courte de 1h à 2h	49,67 €	59,60 €	29,80 €
Travaux complexes - tracteur tondeuse (interv. >2h)	73,33 €	88,00 €	44,00 €
Forfait 1/2 journée (4h)	158,33 €	190,00 €	95,00 €
Forfait journée (7h)	276,67 €	332,00 €	166,00 €

(3) Activités relevant de l'article D. 7231-1 du Code du Travail

Applicable pour les clients de moins de 60 ans



ENTRETIEN DU DOMICILE

Ménage, Entretien du linge, repassage...	Prix HT	Prix TTC TVA 10% inclus *	Coût TTC après crédit d'impôt**
SEMAINE de 8h à 18h			
Contrat Ménage courant	26,97 €	29,67 €	14,83 €
Ménage Occasionnel	29,86 €	32,85 €	16,42 €
Grand nettoyage* (matériel fourni par le client)	33,96 €	37,36 €	18,68 €
Grand nettoyage* (matériel fourni par le prestataire)	41,67 €	45,84 €	22,92 €

Prestation minimum de 1H

Si prestation inférieure à 2H, majoration de 20% du Taux Horaire

*Nettoyage des vitres et huisseries, lessivage des murs, rangement, évacuation en déchetterie

TARIFS au 01/07/2024

Agence de Soissons
2 Rue de la Cité Gilbert
02200 Soissons

contact@aos02.fr
03.23.76.26.11
www.agedorservices.com
Zone d'intervention A : Rayon de 10 km

L'offre **AGE D'OR SERVICES** s'inscrit dans le cadre de la loi N° 2005-8421 du 26 juillet 2005 relative au développement des services à la personne. Les prestations AGE D'OR SERVICES peuvent bénéficier d'une TVA réduite (*) et peuvent ouvrir droit à un crédit d'impôt de 50% des sommes dépensées par an et par foyer fiscal (**). Les conditions et plafonds en vigueur sont disponibles à l'article 199 sexdecies du Code Général des Impôts et dans la circulaire du 11 avril 2019 du ministère de l'économie et des finances.

ÉVALUATION DES BESOINS ET DEVIS GRATUIT

Le vendeur remet gratuitement un devis personnalisé au consommateur à qui il propose une prestation ou un ensemble de prestations dont le prix total est supérieur ou égal à 100 € TTC ou au consommateur qui lui en fait la demande

Horaires et zone d'interventions et tarifs

Sauf d'être précisé autrement sur la grille tarifaire, nos interventions sont possibles entre 7h et 20h.
Facturation du temps de prestation ou forfait. Tarifs applicables dans la zone A rayon de 10 km.

Majoration de 25% pour les dimanches et jours fériés.

Dans un rayon de 10 à 20 km (Zone B), Uniquement les interventions de jardinage, d'entretien de domicile et autres services seront proposées avec un forfait déplacement 17€ par intervention.

GESTION DES INTERVENTIONS

Pour l'assistance à la personne et l'aide à domicile, toute demande de modification ou d'annulation pour les samedis et dimanches devra être effectuées avant le vendredi 12h.

Hors situations d'urgence (hospitalisation notamment), toute intervention non annulée sera facturée à taux plein, même non accomplie, dans la mesure où il y aura eu déplacement de l'intervenant.

En cas d'hospitalisation, la prise en charge est suspendue jusqu'au retour de la personne aidée et remise en place dans les plus brefs délais.



*** : TVA réduite selon taux en vigueur**
cf. art. 279 et 278-0 bis D du code général des impôts



**** : Crédit d'impôt 50%**
cf. art. 199 sexdecies du code général des impôts et circulaire du 11 avril 2019 du ministère de l'économie et des finances

Intervention en mode prestataire. Pour les nouveaux contrats à compter du 01/01/2023 : Aucun frais d'inscription, Aucun frais de dossiers, Aucun frais de déplacement



Les moyens de paiement :
Prélèvement, virement, CESU Prédéfini, chèque bancaire, espèce (sans crédit d'impôt)

Accueil en agence sur rendez-vous et téléphonique :

Lundi au vendredi : 9h à 12h - 14h à 16h

Réclamation et Règlement des litiges

En cas de réclamation, le Bénéficiaire doit contacter son référent ÂGE D'OR SERVICES ou peut écrire directement au franchiseur :

L'ÂGE D'OR EXPANSION - Direction Qualité
45 rue Maurice Berteaux - 78600 LE MESNIL-LE-ROI

Si dans un délai de vingt et un (21) jours à compter de l'envoi de sa réclamation, le Bénéficiaire n'a pas de réponse ou la réponse à sa demande ne le satisfait pas, il pourra alors saisir la Commission de Médiation Franchise-Consommateurs (MFC) dont les coordonnées se trouvent sur le site www.agedorservices.com.

En cas d'échec de la médiation le Bénéficiaire pourra saisir la justice.

La liste des personnes qualifiées en cas de litige sur le département est remise en complément du livret d'accueil remis au bénéficiaire. Tout différend touchant à l'interprétation ou à l'exécution du Contrat sera porté devant le tribunal compétent.